

Synthèse des délégations financières en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce, est présentée ci-dessous la synthèse des délégations en cours accordées par l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 15 avril 2025 relatives aux augmentations de capital :

Délégation accordée par l'Assemblée générale mixte du 15 avril 2025	Validité de la délégation	Utilisation de la délégation
Délégation de compétence consentie au Gérant à l'effet de décider l'augmentation du capital social de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes pour un montant nominal maximal de 59 000 000 €. (19° résolution)	26 mois Expiration le 15 juin 2027	Néant
Délégation de compétence consentie au Gérant à l'effet d'émettre des actions de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (ou au capital de sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital), avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant nominal maximal de 296 000 000 €. Montant nominal d'émission des valeurs mobilières représentatives de créances fixé à 1 000 000 000 € (correspondant au plafond global de l'ensemble des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de ladite délégation et de celles conférées au titre des 22° à 26° résolution). (21° résolution)	26 mois Expiration le 15 juin 2027	Néant
Délégation de compétence consentie au Gérant à l'effet d'émettre des actions de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (ou au capital de sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et avec un délai de priorité obligatoire, par voie d'offre au public autre que celle mentionnée au 1° de l'article L411-2 du Code monétaire et financier, pour un montant nominal maximal de 118 000 000 €. Montant nominal d'émission des titres de créances fixé à 1 000 000 000 € (s'impute sur le plafond global de l'ensemble des titres de créances fixé à la 21° résolution). (22° résolution)	26 mois Expiration le 15 juin 2027	Néant
Délégation de compétence consentie au Gérant à l'effet d'émettre des actions de la société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société (ou au capital de sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier, pour un montant nominal maximal de 59 000 000 €. Montant nominal d'émission des titres de créances fixé à 1 000 000 000 € (s'impute sur le plafond global de l'ensemble des titres de créances fixé à la 21° résolution). (23° résolution)	26 mois Expiration le 15 juin 2027	Néant
Délégation de compétence consentie au Gérant à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Montant nominal d'émission des titres de créances fixé à 1 000 000 000 € (s'impute sur le plafond global de l'ensemble des titres de créances fixé à la 21° résolution). (25° résolution)	26 mois Expiration le 15 juin 2027	Néant
Délégation de compétence consentie au Gérant à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société, pour un montant nominal maximal de 59 000 000 €. Montant nominal d'émission des titres de créances fixé à 1 000 000 000 € (s'impute sur le plafond global de l'ensemble des titres de créances fixé à la 21° résolution). (26° résolution)	26 mois Expiration le 15 juin 2027	Néant
Délégation de compétence consentie au Gérant à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société adhérant à un plan d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires pour un montant nominal maximal de 500 000 €. (27° résolution)	26 mois Expiration le 15 juin 2027	Néant